

Info ou mythe ?

« Limiter les allocations de chômage dans le temps crée de l'emploi ».

Infographie économique

Protection sociale : mieux vaut collectivement que chacun pour soi

Industrie

L'Industrie a-t-elle encore de l'avenir en Belgique et en Europe ?

LE DROIT de L'EMPLOYÉ



L'austérité, ce faux remède aux déficits

SOMMAIRE

3 Ça Nous Engage

4 Dossier L'austérité : ce faux remède aux déficits

L'arrivée des nouveaux gouvernements marque le retour d'une politique d'austérité. Cette politique se justifie-t-elle ? Réponse dans cet article.

6 Info ou mytho ? « Limiter les allocations de chômage dans le temps crée de l'emploi ».

Il est fort probable que le prochain gouvernement fédéral veuille limiter dans le temps les allocations de chômage et exclure après 2 ans les travailleurs sans emploi du chômage. Et ce, au nom de la création d'emplois. Petit décodage.

7 Infographie économique Protection sociale :

mieux vaut collectivement que chacun pour soi
Pour couvrir nos besoins en termes de soins de santé, de pension ou encore d'allocations familiales (ce qu'on appelle, les dépenses en protection sociale au sens large), nous pouvons recourir à deux types de solutions.

8 Chronique juridique C'est la rentrée ! Une petite envie de vous former ?

Parce que rentrée scolaire ne rime pas seulement avec primaires et secondaires, parce qu'on apprend à tout âge et que le monde du travail évolue continuellement, les syndicats ont obtenu le droit pour les travailleurs de se former tout au long de leur carrière. Voici les possibilités qui s'offrent à vous.

10 L'oeil international La médaille d'OR des femmes

de chambre du Radisson Blu à Marseille
Les travailleuses du Radisson Blu à Marseille se sont battues pour leurs droits. Elles se sont mises en grève et ont obtenu une augmentation salariale et un treizième mois à partir de 2027.

11 Non Marchand Du temps pour le Non Marchand !

Les dernières déclarations de politique gouvernementale pour la Région wallonne et la Communauté française donnent le ton : pas de budget supplémentaire avant plusieurs années, et aucune autre proposition qui permettrait d'enrayer sérieusement le cercle vicieux de la pénurie.

12 Industrie L'Industrie a-t-elle encore de l'avenir en Belgique et en Europe ? - Le cas Audi

Le 9 juillet dernier, la direction d'Audi annonce la fin progressive de la production de la Q8 e-tron. Ce sont 2.620 travailleurs qui pourraient perdre leur emploi sans compter les sous-traitants.

13 Actualité Avec NewB et vdk, la CNE veut changer la finance !

Non, NewB n'est pas mort ! Créée en 2011, la coopérative financière NewB peut toujours compter sur le soutien de la CNE. Et ce, même si le projet bancaire a quelque peu évolué au fil des derniers mois...

14 L'équipe à la Une Frais de transport privé - DSV

Logistics : les intérimaires de remboursés comme les CDI
Déléguée syndicale CNE depuis 2008, Franca Camurato Carfagno, salariée de DSV Logistics (Feluy) depuis 2002, a récemment décroché une victoire symbolique pour les intérimaires de son entreprise. Interview.

15 Info service Prime de rentrée, indexation et affiliation pour les jeunes

16 Edito mAudits !

« La guerre ! ... C'est une chose trop sérieuse pour la confier à des militaires ! »

Audi à Forest nous démontre, une fois de plus hélas, ce que chacun sait : l'économie, les entreprises sont des affaires beaucoup trop sérieuses pour les confier à des capitalistes.

Le trait de Serge Dehaes...



Notre ADN pour les élections communales

Le niveau communal est le plus proche des citoyens et il a donc un impact sur leur quotidien. Tout comme l'association « Beweging » en Flandre, nous encourageons chacun et chacune à se rendre aux urnes pour que ce jour soit celui de la démocratie. Nous nous opposons également à l'extrême droite et à ses discours. Car, là où l'extrême droite est au pouvoir, les droits des travailleurs sont toujours attaqués.

Au niveau francophone, le MOC Bruxelles et la CSC Wallonie plaident pour un mieux-vivre local en privilégiant l'accès aux services essentiels (logement, santé, éducation), la démocratie participative, l'inclusion sociale et une transition juste. Leurs propositions convergent vers une amélioration de la qualité de vie des citoyens, notamment en renforçant les services publics, en luttant contre les inégalités et en favorisant une mobilité durable. Les deux organisations syndicales insistent sur l'importance d'une politique locale axée sur les besoins des citoyens et sur la nécessité d'une coopération entre les différents acteurs de la société. Toutes ces mesures ont un impact direct sur votre travail et sur votre environnement. En bref, sur notre démocratie...



Manifestation nationale : « Aujourd'hui Audi et les sous-traitants, et demain qui d'autre ? »

L'annonce de la fin de toute production VW a été un choc pour les travailleurs d'Audi. Ce nouveau drame social dans ce secteur s'ajoute à une trop longue liste comme Caterpillar en Wallonie, Van Hool, le constructeur de Bus en Flandre et bien d'autres en Belgique, en Europe ou à travers le monde. A chaque fois, ce sont des milliers de travailleurs qui restent sur le carreau. Ce lundi 16 septembre, une manifestation nationale a réuni plus de 10.000 manifestants pour une politique industrielle en faveur des travailleurs, pour protéger nos emplois de qualité et pour réclamer des investissements contre l'austérité.



Marie-hélène Ska

« Nous ne resterons pas les bras croisés »

Les gouvernements régionaux et le probable futur gouvernement Arizona préparent des attaques sans précédent (bien pire encore que le gouvernement MR-NVA de 2014) contre l'ensemble des travailleurs. Face à cela, Ann Vermorgen et Marie-Hélène Ska, respectivement Présidente et Secrétaire générale de la CSC, ont réagi en pointant plusieurs attaques : « Dès que quelqu'un connaît une difficulté - maladie, perte d'emploi, invalidité - la Sécurité sociale se transforme rapidement en insécurité sociale. Les coupes prévues dans les services publics et les ajustements salariaux rendent la situation précaire. Ce n'est pas acceptable », affirme notre présidente. Elle confirme également qu'une plus grande flexibilité n'est pas la solution : « cela mènera à plus de burn-out ».

L'écologie est le grand absent au niveau des différents gouvernements, c'est le cas également pour l'Arizona. « Cette absence de réflexion politique autour d'investissements durables est regrettable », soutient Marie-Hélène Ska.

La partie concernant le pouvoir d'achat n'est pas plus rassurante : « Il faut évidemment revaloriser les fins de mois. Mais si c'est pour, demain, payer des soins de santé plus cher, bénéficier de moins de droits à la pension, ou payer une TVA plus élevée sur des denrées de première nécessité : ce calcul n'est pas le bon ».

Nous nous battons donc pour défendre ces conquêtes sociales et obtenir ce dont les travailleurs ont vraiment besoin : plus de temps, de meilleurs salaires, des services publics et collectifs de qualité et une Sécurité sociale qui protège.

L'austérité : ce faux remède aux déficits

/// L'arrivée des nouveaux gouvernements marque le retour d'une politique d'austérité. Cette politique se justifie-t-elle ? Réponse dans cet article.

C'est quoi l'austérité ? L'austérité est une politique économique où un gouvernement décide de dépenser moins d'argent. Cela peut sembler raisonnable, surtout si les finances sont en difficulté. Mais en réalité, cela signifie souvent moins d'argent pour les Services publics comme les hôpitaux, les écoles, et même les crèches. Moins d'argent pour ces services peut affecter directement la vie quotidienne des citoyens.

Deux raisons expliquent ce retour à l'austérité : l'Europe et les gouvernements de droite.

D'abord, les nouvelles règles budgétaires européennes, adoptées en juin. Celles-ci réintroduisent les règles de déficit et de dette désactivées durant la pandémie, les assortissent de nouvelles règles et donnent pour la première fois à la Commission européenne le droit d'intervenir dans la trajectoire budgétaire des Etats. La trajectoire fixée à la Belgique détermine un montant d'économies d'environ 25 milliards d'euros en quelques années. La Belgique n'a plus réalisé de tels efforts budgétaires depuis les années 1990, à l'époque où elle voulait rentrer dans la zone euro. La deuxième force, ce sont les gouvernements issus des élections du 9 juin. Bien plus à droite, ceux-ci sont largement à l'aise avec cette politique d'austérité, qui fait partie de leur programme. Le gouvernement wallon MR-Engagés, formé en juillet, dit s'engager à respecter les demandes européennes. Il ira même plus loin. Il annonce vouloir créer une « règle d'or » budgétaire wallonne, c'est-à-dire une loi qui oblige à ramener puis à maintenir la dette wallonne sous un certain niveau. Il prévient que ses efforts budgétaires se feront en diminuant les recettes, c'est-à-dire la taxation, et les

dépenses. On réduira donc la dette avec des recettes en diminution, ce qui obligera à de fortes diminutions de dépenses. Il ne suffira pas de diminuer le nombre de ministres et de conseillers communaux pour trouver l'argent. Les Services publics, donc le citoyen, seront nécessairement touchés. Il est pudiquement question dans la déclaration politique wallonne de « diminution du poids de l'appareil public ».

Phobie de la dette : le Japon plus endetté que la Belgique

Pour faire passer la pilule de l'austérité, rien de tel qu'une bonne phobie de la dette. Le gouvernement wallon le martèle, « les finances publiques wallonnes sont dans un état catastrophique ». Mais plutôt que de répéter des slogans, il est utile de prendre du recul. Le Japon a un ratio d'endettement de 245% du PIB. Depuis 17 ans, son ratio a toujours dépassé 150% du PIB et a en fait continuellement augmenté. Si l'on suivait le discours du MR-Engagés, on déclarerait le Japon en faillite. Il n'en est rien. Le Japon n'éprouve aucune difficulté à vendre sa dette souveraine sur les marchés financiers. Cette dette est un actif sûr, indispensable aux marchés financiers, car la Banque centrale du Japon n'hésite pas à racheter cette dette s'il y a des difficultés. Du coup, les investisseurs restent calmes. Qu'en est-il de la Belgique ? Avec un ratio de dette souveraine de 105% du PIB, bien moins que le Japon, on devrait être rassuré. Mais la situation n'est pas aussi claire, car la banque centrale qui a le pouvoir de racheter la dette belge en cas de difficultés, c'est la Banque centrale européenne (BCE). Et elle le fait quand elle veut bien. En 2010, la BCE a refusé de racheter la

dette de la Grèce, vraie raison de la terrible crise endurée par ce pays. La Belgique connaîtrait-elle le même sort si elle ne réduit pas sa dette très rapidement ? C'est peu probable. Les fondamentaux économiques de la Belgique sont bien meilleurs que ceux de la Grèce de 2010. Ensuite, la BCE a évolué. En cas de crise, elle vole au secours des Etats, on l'a vu durant la crise Covid. Enfin, la dette souveraine est devenue la clé de voûte du système financier, indispensable aux acteurs financiers. Ce qui pousse encore davantage la BCE à veiller au grain. En résumé, réduire la dette de la Wallonie ou de la Belgique n'est pas une question vitale. Elle aurait en outre des effets néfastes, en réduisant la croissance économique et en relevant le ratio d'endettement. Entre 2010 et 2014, période d'austérité imposée comme aujourd'hui par l'Europe, le ratio d'endettement de la Belgique a grimpé de 109% du PIB à 131% du PIB. Il y a d'autres urgences : adapter notre société au changement climatique, refinancer les Services publics qui sont exsangues : justice, crèches, hôpitaux, universités...

Sérieux budgétaire ?

Il faut aussi interroger l'image de sérieux budgétaire que se décerne le nouveau gouvernement wallon. Une image contredite par les baisses de taxes que celui-ci envisage. Ainsi, les taux de taxation sur les héritages vont être divisés par deux en Wallonie. On ne voit pas comment une telle mesure aiderait la Wallonie à boucler son budget, a fortiori à dégager des surplus budgétaires pour réduire la dette. C'est comme si on vous disait qu'une baisse de salaire va vous aider à rembourser vos dettes. Ce raisonnement était déjà celui qui avait permis au gouvernement Michel (2014-2019) de justifier son Tax shift. Au



lieu de créer de l'emploi et de réduire la dette, cette mesure avait creusé un trou dans les finances de l'Etat.

La dette publique, une manière de justifier des politiques néolibérales

S'il n'y a pas de raisons sérieuses qui poussent à réduire la dette, ce discours de réduction des dépenses permet en fait aux gouvernements d'imposer leurs réformes néolibérales contre les intérêts des travailleurs : réforme des pensions imposée par la Commission européenne, probable réforme de l'indexation automatique des salaires (prévue dans la « supernota » de la probable future coalition Arizona), diminution et marchandisation des Services publics... Et pourtant, nous avons grandement besoin d'investir dans les Services publics et collectifs et dans la transition écologique et sociale. Pour au moins deux raisons.

On connaît cette formule : « le Service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas ». Les Services publics sont un des leviers les plus puissants pour réduire les inégalités et garantir à toutes et tous l'accès aux indispensables : un enseignement et des soins de santé de qualité, l'eau, les transports en commun, etc. Lorsque la droite promet plus de salaire net aux travailleurs en réduisant les dépenses pour les Services publics ou la Sécurité sociale, elle nous fourvoie. En effet, si la protection en soins de santé ou le montant des pensions

diminue, ce sera toujours aux travailleurs de sortir l'argent de leur poche pour se soigner ou pour souscrire à une épargne-pension. La seule différence, et non des moindres est la suivante : la contribution à la protection sociale ne se fera plus sous la forme de cotisations sociales ou d'impôts dans une logique solidaire « les épaules les plus larges contribuent le plus » mais sous la forme d'assurances privées selon la logique « ceux qui sont le plus à risque payeront plus » et en rémunérant des actionnaires au passage.

Une récente étude de Minerva le prouve¹ : si on comptabilise toutes les dépenses d'un pays pour la protection sociale (que ce soit les dépenses publiques, les assurances privées - obligatoires ou volontaires-, et le coût des incitants fiscaux - par exemple pour l'épargne pension), la Belgique consacre une partie moins importante de sa richesse (PIB) aux dépenses sociales que les Pays-Bas, l'Allemagne ou les Etats-Unis, ces derniers étant pourtant connus pour une très faible protection sociale publique et un faible niveau d'impôts.

Seconde raison : le coût de ne pas agir contre le réchauffement climatique est immense : l'agence européenne de l'environnement a calculé que les impacts combinés du réchauffement climatique pourraient détruire 30% de la richesse européenne (mesurée par le PIB) d'ici 2070 et 60% d'ici 2080². Ces montants sont faramineux, bien plus importants que les investissements à hauteur de 5 à 10% du PIB européen par an nécessaires face à l'urgence climatique.

De l'argent, il y en a...

Pour financer cela, de nouvelles recettes seront nécessaires et elles existent. Voici quelques pistes (l'estimation des montants provient du Bureau fédéral du Plan) :

- Un impôt sur la fortune (sur le patrimoine de plus de 1,25 millions d'euros hors résidence principale et activité professionnelle) rapporterait **7,6 milliards d'euros par an**.
- Une taxation sur les plus-values sur action (le fait que des actionnaires revendent leurs actions plus chères que ce qu'ils les ont achetées) rapporterait **2,9 milliards d'euros par an**.
- La globalisation des revenus du travail et du capital (que les revenus des intérêts et dividendes soient taxés comme le salaire) rapporterait **6,4 milliards d'euros par an**.
- Instaurer une cotisation sociale patronale sur les avantages extralégaux (comme sur le salaire brut) rapporterait **1,5 milliard d'euros par an**.

Pour obtenir de nouvelles recettes, des investissements dans la transition écologique et des Services publics forts et accessibles à toutes et tous, nous avons besoin de lutter ensemble (rdv en page 11).

Clarisse Van Tichelen et Etienne Lebeau

¹ Minerva, 2023.

² Finance Watch, 2024.

« LIMITER LES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE DANS LE TEMPS CRÉÉ DE L'EMPLOI ».

mytho

info

Ce n'est un secret pour personne : il est fort probable que le prochain gouvernement fédéral veuille limiter dans le temps les allocations de chômage et exclure après 2 ans les travailleurs sans emploi du chômage. Et ce, au nom de la création d'emplois. Petit décodage.

Mais de qui parle-t-on ?

Aujourd'hui en Belgique, près de 300 000 travailleurs perçoivent des allocations de chômage en tant que chômeurs complets indemnisés. 47% d'entre eux (moins de la moitié) perçoivent des allocations de chômage depuis plus de deux ans : ils sont 36.000 à Bruxelles ; 43.000 en Flandre et 59.000 en Wallonie.

Une partie non négligeable d'entre eux (37%) ont travaillé ces dernières années, mais pas assez que pour ne plus être considérés comme chômeurs de longue durée. En effet, pour recommencer une nouvelle période de chômage, il faut avoir connu une interruption du paiement des allocations d'au moins 3 mois consécutifs. Cela signifie qu'une partie importante des chômeurs dits « de longue durée » font des aller-retour réguliers entre des périodes de travail courtes (probablement de l'intérim) et des périodes de chômage.

Qui a droit aux allocations de chômage ?

Pour avoir accès aux allocations de chômage, il faut soit avoir travaillé un minimum de jours pendant une période de référence (un peu plus d'un an à temps plein pour une personne âgée de moins de 36 ans, un nombre plus important pour les travailleurs plus âgés) soit avoir terminé ses études et avoir terminé son stage d'insertion (qui dure environ 1 an) et avoir obtenu deux évaluations positives du Forem avant 25 ans. Ces conditions rendent l'accès aux allocations de chômage en Belgique particulièrement restrictif comparé aux autres pays.



Plusieurs études déjà réalisées sur base des données en Belgique ont démontré que restreindre les allocations

de chômage n'a pas d'effet sur l'emploi :

- Une étude de l'IRES¹ montre que la suppression des allocations d'insertion pour les jeunes de plus de 25 ans (réforme du gouvernement Michel) n'a pas eu d'effet significatif sur la probabilité de trouver un emploi.
- Une étude de l'ONEM² qui analyse 10 ans (de 2010 à 2020) de renforcement de la dégressivité des allocations de chômage montre qu'elle n'a aucun effet positif sur le retour à l'emploi.
- Une étude de l'OCDE³ arrive aux mêmes conclusions : rien n'indique un transfert des allocations de chômage vers le travail depuis la réforme qui a augmenté la dégressivité.

Au contraire, plusieurs études (Oxford et OFCE) montrent que la diminution des

revenus des demandeurs d'emploi diminue les chances de finir une formation et donc de trouver un emploi de qualité par après.

Quelles seront les conséquences de la limitation des allocations de chômage dans le temps ?

Des conséquences notables s'imposent... D'une part, une probable baisse de revenus pour une partie des travailleurs au chômage et donc des difficultés financières plus importantes. D'autre part, un transfert du budget de la Sécurité sociale fédérale vers les CPAS (puisque une partie des chômeurs exclus se tourne vers le CPAS) et donc les finances publiques communales.

¹ Regards économiques 2022.

² Dix ans de dégressivité renforcée des allocations de chômage, ONEM.

³ OCDE 2022.



Le point de vue syndical

limiter les allocations de chômage dans le temps est une attaque envers l'ensemble des travailleurs.

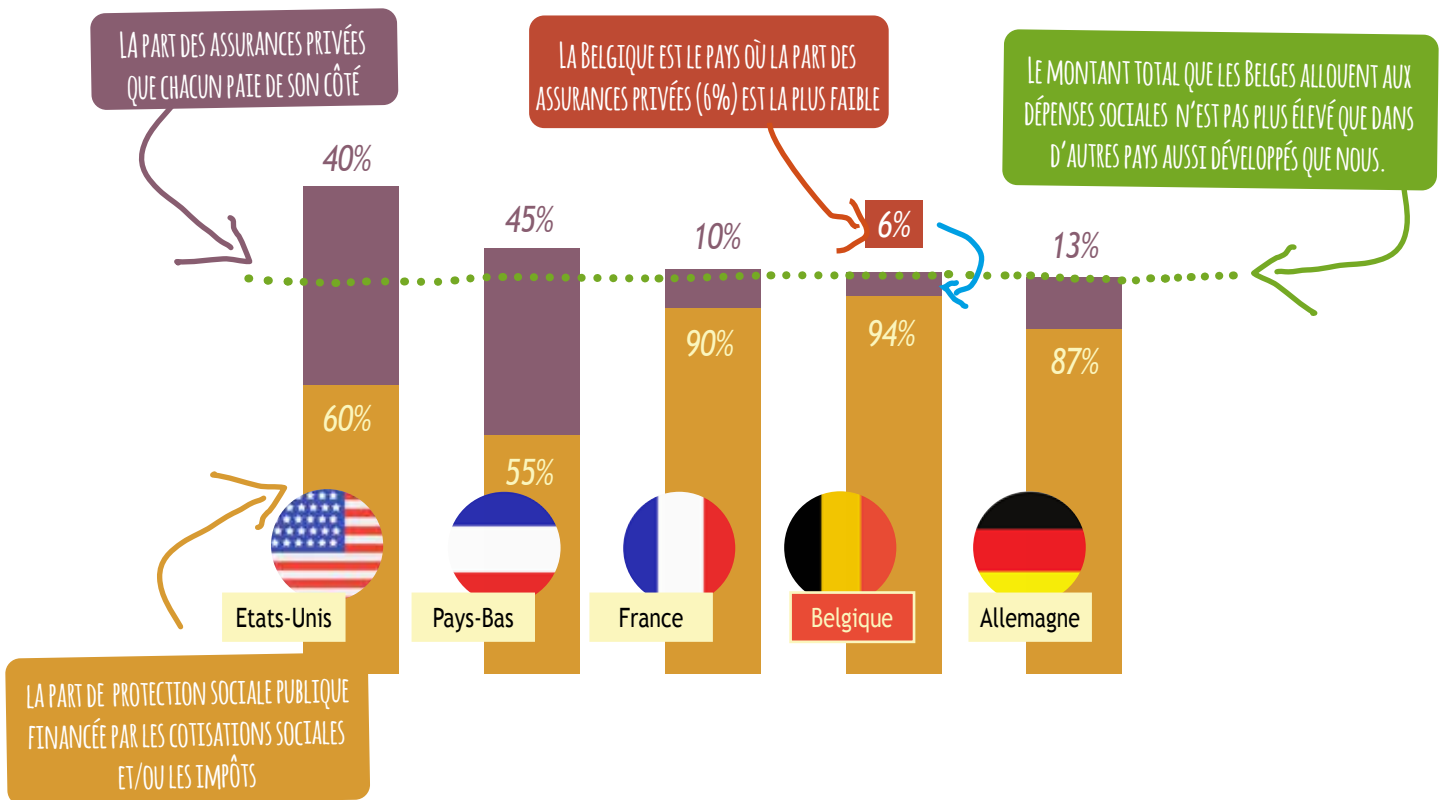
L'objectif principal du patronat et de la droite en limitant les allocations de chômage dans le temps est d'affaiblir l'ensemble des travailleurs. En effet, quand ils s'attaquent aux droits des chômeurs, c'est en fait notre rapport de force pour obtenir des hausses de

salaires et de bonnes conditions de travail qu'ils attaquent : qui pourra encore obtenir des augmentations de salaire si des dizaines de travailleurs sans emploi et sans allocations sont à la porte de votre patron pour lui quémander un travail ? Qui osera encore s'opposer à une baisse des conditions de travail ? En limitant les allocations de chômage dans le temps, c'est en fait tous les salaires que la droite et les patrons veulent faire baisser.

Mieux vaut collectivement que chacun pour soi

Pour couvrir nos besoins en termes de soins de santé, de pension ou encore d'allocations familiales (ce qu'on appelle, les dépenses en protection sociale au sens large), nous pouvons recourir à deux types de solutions :

1. Des assurances privées que chacun paie de son côté
2. Une protection sociale publique financée par les cotisations sociales et/ou les impôts



Quand le gouvernement ou des partis politiques nous promettent d'augmenter nos salaires NETS via des baisses d'impôts ou de cotisations sociales, **on nous reprend d'une main ce qu'on nous donne dans l'autre** : baisser les impôts sans trouver de nouvelles recettes implique de baisser les dépenses publiques et notamment les dépenses en protection sociale. On augmente en fait le besoin des travailleurs à contracter des assurances privées pour couvrir nos soins de santé ou nos pensions, ce qui coûte plus cher (puisque'il faut rémunérer des actionnaires derrière) et souvent, de moins bonne qualité.

Base de données OCDE, 2019, comparaison des dépenses publiques et privées pour la protection sociale, comparaison en dollar et en parité de pouvoir d'achat.

C'est la rentrée ! Une petite envie de vous former ?

Parce que rentrée scolaire ne rime pas seulement avec primaires et secondaires, parce qu'on apprend à tout âge et que le monde du travail évolue continuellement, les syndicats ont obtenu le droit pour les travailleurs de se former tout au long de leur carrière. Voici les possibilités qui s'offrent à vous.

Le congé-éducation payé

Le congé-éducation payé (CEP) est un droit des travailleurs du secteur privé de recevoir des congés rémunérés pour une formation suivie pendant ou en dehors des heures de travail. La formation ne doit pas nécessairement avoir de lien avec l'emploi occupé.

Si vous êtes à temps plein, vous avez toujours droit au CEP.

Si vous êtes à temps partiel, vous avez droit au CEP si vous travaillez :

- au moins à 80% ;
- au moins à 50% en horaire fixe et que vous suivez une formation professionnelle durant vos heures de travail ;
- au moins à 33% en horaire variable ;
- au moins à 25% et que vous travaillez à Bruxelles.

Pour ouvrir le droit au CEP, la formation doit comporter au minimum 32 heures de cours par an. Il peut s'agir d'une formation professionnelle, comme des cours de promotion sociale, des cours universitaires/ de Haute école du soir ou du week-end ou des formations sectorielles établies par les commissions paritaires. Il peut aussi s'agir d'une formation générale, comme des cours organisés par les syndicats.

Chaque heure de formation suivie vous donne droit à une heure de congé. Toutefois, vous ne pouvez pas dépasser un plafond annuel (entre 80h et 130h, selon le type de formation). Si vous travaillez à temps partiel, la durée du congé est proratisée en fonction de votre temps de travail. Les heures de congé doivent être prises entre le 1er jour de cours et le dernier examen (ou le dernier jour de cours s'il n'y a pas d'examen).

Exemple :

Maria est à temps plein et suit une formation professionnelle qui comporte 150h. Elle a effectivement suivi, en dehors de ses heures de travail, 140h de cours. Le plafond annuel pour son type de formation est de 120h. Maria pourra prétendre à 120h de congé, à prendre sur ses heures de travail, entre les dates de début et de fin de la formation.

Pour chaque heure de congé prise, vous avez en principe droit à votre rémunération normale. Toutefois, si votre salaire mensuel brut dépasse un certain plafond (3.641€ brut pour l'année scolaire 2024-2025), l'employeur peut limiter la rémunération à concurrence de ce plafond pour les heures de CEP.

Exemple :

Maria gagne 4.000€ brut par mois. Au mois de mars, elle s'absente durant une journée dans le cadre du CEP. Sa durée hebdomadaire de travail est de 38h, soit des prestations journalières de 7h36. Son employeur devra rémunérer normalement les heures effectivement prestées. Maria s'est absentée 7h36. Cela correspond à 184,61€ de rémunération ($4.000€ \times 3 / 13 \times 7,6/38 = 184,62€$). Elle recevra 3.815,38€ de salaire ($4.000€ - 184,6€$). Son employeur devra rémunérer la journée de congé, mais pourra appliquer le plafond. Les 7h36 de congé ouvrent le droit à une rémunération de 168€ ($3.641€ (=plafond) \times 3 / 13 \times 7,6/38 = 168€$). Maria aura perdu 16,65€ de rémunération.

⚠ Si vous travaillez en Flandre, c'est le « congé de formation flamand » (Vlaams opleidingsverlof, VOV) qui s'applique. Renseignez-vous auprès de l'équipe CNE de votre entreprise ou du secrétariat CNE de votre région.

Votre employeur peut obtenir le remboursement total ou partiel des rémunérations pour les heures de CEP auprès de la Région wallonne ou de la Région de Bruxelles-Capitale.

Concrètement, vous devez :

1. vous assurer que la formation envisagée ouvre bien le droit au CEP ;
2. remettre à votre employeur l'attestation d'inscription délivrée par l'établissement d'enseignement au plus tard le 31 octobre (pour une formation organisée en année scolaire) ou dans les 15 jours qui suivent l'inscription (pour une formation non organisée en année scolaire) ;
3. communiquer à votre employeur les demandes d'absence au plus tard pour le 31 octobre de chaque année (pour une formation organisée en année scolaire) ou le plus rapidement possible (pour une formation non organisée en année scolaire) ;
4. transmettre à votre employeur l'attestation d'assiduité trimestrielle établie par l'établissement d'enseignement.

Attention, si vous comptez plus de 10% d'absences injustifiées sur un trimestre, vous perdez votre droit au congé pour une période de 6 mois.



Le crédit-temps formation

Le crédit-temps avec motif de formation est un droit pour les travailleurs du secteur privé d'arrêter ou de réduire leur temps de travail pour suivre une formation pendant 36 mois maximum, tout en percevant des allocations de l'ONEM pour compenser (en partie) la perte salariale.

Pour bénéficier du crédit-temps formation, vous devez justifier d'une ancienneté d'au moins 2 ans chez votre employeur.

Le crédit-temps formation peut être obtenu, quel que soit le type de formation (diplôme universitaire, cours de langues, cours d'informatique, etc.), pour autant que la formation soit reconnue par l'une des trois Communautés belges (française, flamande ou germanophone) ou par le secteur et totalise au moins 360 heures ou 27 crédits par an (ou 120 heures ou 9 crédits par trimestre).

Vous pouvez exercer votre crédit-temps de trois manières :

- soit vous suspendez totalement vos prestations ;
- soit vous passez à 50% (pour cela, vous devez être à temps plein depuis 1 an) ;
- soit vous passez à 80% (pour cela, vous devez être à temps plein dans un régime de 5 ou 6 jours par semaine depuis 1 an).

La durée maximum de crédit-temps formation est de 36 mois sur toute votre carrière. Vous devez également respecter une durée

minimum, à savoir 3 mois en cas de réduction (passage à 50% ou 80%) ou 6 mois en cas de suspension complète.

Concrètement, vous devez :

1. avertir votre employeur de votre intention d'exercer votre droit au crédit-temps formation, au moins 3 mois à l'avance (pour les entreprises de 20 travailleurs ou plus) ou au moins 6 mois à l'avance (pour les entreprises de moins de 20 travailleurs) ;
2. introduire une demande d'allocations à l'ONEM dans les 2 mois à partir du début du crédit-temps ;
3. transmettre l'attestation de présence trimestrielle établie par l'organisme de formation à votre employeur et à l'ONEM dans les 20 jours calendrier suivant la fin de chaque trimestre.

Le droit individuel à la formation

Depuis 2023, dans toutes les entreprises d'au moins 10 travailleurs, chaque travailleur dispose d'un droit individuel à la formation :

- si l'entreprise compte entre 10 et 19 travailleurs : chaque travailleur occupé à temps plein durant toute l'année a droit à minimum 1 jour de formation par an.
- si l'entreprise compte 20 travailleurs ou plus : chaque travailleur occupé à temps plein durant toute l'année a droit à minimum 5 jours de formation par an. Attention, une convention collective de travail

sectorielle peut réduire ce nombre à minimum 2 jours.

Les jours de formation non épuisés à la fin de l'année sont transférés à l'année suivante. Le solde du crédit formation disponible est remis à zéro tous les 5 ans. Vous pouvez suivre la formation pendant votre horaire de travail ou en dehors de cet horaire avec paiement de la rémunération normale, sans sursalaire.

Par ailleurs, chaque employeur comptant au moins 20 travailleurs est obligé d'établir, pour le 31 mars de chaque année, un plan de formation annuel, après consultation du conseil d'entreprise, de la délégation syndicale ou des travailleurs.

Ce plan de formation liste les formations proposées et explique de quelle manière elles contribuent à l'investissement dans l'effort global pour la formation. Vous devez être informé par l'employeur au moins une fois par an, et par écrit, sur le nombre de jours de formation auxquels vous avez droit. Vous pouvez également consulter votre compte individuel de formation via le Federal Learning Account, disponible depuis le 1er juin 2024 sur www.mycareer.be. Les formations que vous avez suivies y seront enregistrées, ainsi que le solde du crédit formation par année. Les employeurs doivent avoir enregistré ces données au plus tard le 1er décembre 2024.

Bénédicte Canivez



©CNT-SO_13

La médaille d'OR des femmes de chambre du Radisson Blu à Marseille

/// Avec la rentrée sociale, nous inaugurons une nouvelle rubrique du Droit de l'employé : l'œil international, le temps de jeter un œil sur un combat ou une lutte menée par des travailleurs et leurs syndicats dans d'autres pays. Cet été, il n'y a pas que les sportifs qui ont mérité des médailles. Les travailleuses du Radisson Blu à Marseille sur le « Vieux-Port » se sont battues pour leurs droits. Elles se sont mises en grève le 24 mai et après 69 jours, ont obtenu une augmentation salariale et un treizième mois à partir de 2027. Cette victoire a de quoi nous inspirer en tant que travailleur, délégué, militant ou syndicaliste.

En vacances, vous avez peut-être eu la chance de vous rendre dans un hôtel. Vous avez pu bénéficier d'une chambre propre chaque jour, grâce au travail invisible et souvent trop peu rémunéré des femmes de chambre. Pendant ce temps, à Marseille, 15 femmes employées par la société sous-traitante Acqua, faisant le nettoyage du Radisson Blu à Marseille se sont mobilisées avec leur syndicat, le CNT-SO pour de meilleurs salaires.

Leur revendication principale était une revalorisation salariale et l'obtention d'un treizième mois, absent de leur convention collective du Nettoyage. Elles se sont mises en grève dès la fin mai et ont tenu 69 jours en saisissant le bon moment pour faire pression sur leur patron : pendant la période des Jeux olympiques, il craignait encore plus de perdre du chiffre d'affaires et de détériorer l'image de l'entreprise.

Ces travailleuses ont pu compter sur un large soutien populaire, des militants syndicaux, d'organisations diverses, d'ar-

tistes, de touristes et de Marseillais. Leurs revendications pour leurs droits ont été portées au son des casseroles et de leurs chants tout au long de la grève. Une collecte de fonds a récolté 15.289,40€. Elle avait pour but de compenser les pertes salariales des travailleuses. En effet, en France, seul un syndicat (la CFDT) prévoit une petite indemnité de grève (7€ par jour). Pour les autres, il n'y a pas d'indemnité de grève versée par les syndicats à ses affiliés en grève..

Au final, ce combat mené par les travailleuses a été payant, il a permis d'aboutir à un accord. Il prévoit une augmentation de 11 centimes par heure, portant leur rémunération horaire à 12,41€. Cette hausse peut paraître minime, mais elle représente une avancée significative, permettant aux travailleuses de passer à un échelon supérieur de leur grille salariale. De plus, elles ont obtenu l'instauration progressive d'un treizième mois (appliqué entièrement en 2027). Cette prime est une victoire historique dans le secteur du Nettoyage. Cette

victoire a pu être célébrée le 30 juillet.

Mais à peine l'accord signé, quinze femmes de chambre ont été convoquées par la police. Elles sont accusées de dégradations et de violences en réunion. Ces plaintes, déposées par la direction de l'hôtel, sont contestées par les travailleuses et ont été perçues comme une tentative d'intimidation. « *On nous reproche d'avoir agressé des clients, c'est complètement faux et c'est même tout le contraire !* » a affirmé Ansmine Houmadi, déléguée syndicale CNT-SO, dans un article de Médiapart. Cela nous rappelle les poursuites judiciaires de plus en plus nombreuses auxquelles les travailleurs en grève font face en Belgique aussi. En Belgique, où les travailleurs se battent aussi pour des conditions de travail dignes, cet exemple marseillais doit nous inspirer. Nous ne manquerons sans doute pas de combats à mener durant les prochains mois...

François Mary

Du temps pour le Non Marchand !

A ce jour, les résultats des élections législatives sont connus.

La déferlante droitière s'est confirmée.

En attendant les dernières déclarations de politique gouvernementale, celles pour la Région wallonne et celle pour la Communauté française donnent déjà le ton : pas de budget supplémentaire avant au moins plusieurs années (des Accords Non Marchands sont annoncés pour la 2e partie du mandat), et aucune autre proposition qui permettrait d'enrayer sérieusement le cercle vicieux de la pénurie.

Depuis près de 2 ans, les organisations syndicales mènent campagne sur 2 axes :

- « A la recherche du collègue fantôme », sur la question de la pénurie, des difficultés de recrutement et leurs conséquences en termes de détérioration des conditions de travail et de la qualité du service rendu à la population.
- « Il est minuit moins une » mettant en exergue l'urgence de considérer les services non marchands et leur personnel comme un bien commun : les métiers du lien, du soin et du care ont besoin de temps et de financements.

Après les grandes manifestations de juin 2022, janvier et juin 2023, le message était clair : les dizaines de milliers de manifestant·es qui travaillent dans les domaines de la santé, de la protection sociale et de la culture veulent des emplois plus attractifs, de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires et, surtout, plus de collègues.

Les attentes et les besoins sont décuplés. Le personnel attendait beaucoup de l'après-covid. On peut mesurer la hauteur de la déception de l'ensemble du personnel sur cette fin de législature. Les difficultés de recrutement généralisées et l'im-

pact sur les conditions de travail rendent les métiers intenable à court terme.

Il est urgent de redéfinir des politiques garantissant que la santé et le bien-être de la population ne soient plus soumis à des impératifs économiques à courte vue, mettant à mal le cœur de la mission de services à la population.

Face à ce contexte, notre priorité est la négociation d'accords sociaux pour les travailleuses et travailleurs des secteurs du Non Marchand qui fassent droit à une politique ambitieuse : les métiers doivent être tenables et attractifs, tant sur le plan des conditions de travail que sur le plan des conditions de rémunération. La question du temps est primordiale comme clé de voûte de ces accords sociaux. Pour que les professions soient tenables et attractives, elles doivent permettre de pouvoir travailler à temps plein sans être usé après quelques années de métier ; il faut trouver des politiques de fin de carrière qui permettent des sorties en douceur plutôt que la relégation dans la maladie et l'invalidité ; il faut construire un équilibre entre vie privée et

vie professionnelle qui permette un épanouissement dans chacune de ces sphères.

Il faut un Etat fort et régulateur, qui investit des financements structurels afin de renforcer le secteur de la santé, pour les missions essentielles que ces institutions prodiguent aux citoyennes et citoyens, bénéficiaires actuels ou futurs de ces services.

C'est pourquoi nous voulons démarrer une campagne forte à destination des interlocuteurs politiques, pour les interpellier sur la nécessité de proposer rapidement des solutions concrètes, sous peine de voir la situation des travailleuses et des travailleurs du Non Marchand - et du secteur dans son ensemble - poursuivre sa dégradation. **La première étape de cette campagne est l'appel à une manifestation d'ampleur le 7 novembre. Nous invitons toutes les travailleuses et tous les travailleurs à nous rejoindre.** Nous tendons la main aux représentants des usagers de ces secteurs pour marcher ensemble : des conditions de travail de qualité pour un service de qualité ! Plus de collègues pour faire face à tous les défis qui sont devant nous ! Nous tendons la main aux employeurs pour soutenir cette manifestation de masse et soutenir les investissements des autorités dans les institutions et les services concernés.

Vincianne Convens, Pierre Gaziorek, Stéphanie Paermentier et Sébastien Robeet



Manifestation 7 novembre à Bruxelles

L'Industrie a-t-elle encore de l'avenir en Belgique et en Europe ?

Le cas Audi

Le 9 juillet dernier, avant leur départ en vacances, c'est la douche froide pour de nombreux travailleurs. La direction d'Audi annonce la fin progressive de la production de la Q8 e-tron à l'usine de Forest et son transfert au Mexique. Ce sont 2.620 travailleurs qui pourraient perdre leur emploi sans compter les sous-traitants. C'est le choc pour l'ensemble du personnel. Ils avaient bien constaté le ralentissement de la production depuis plusieurs mois, mais espéraient une autre solution. Le gouvernement De Croo prend les choses en main en convoquant la direction d'Audi sans aucun résultat probant à ce jour.

La première phase de la loi Renault visant à réduire l'impact voire à supprimer la décision d'Audi en proposant d'autres alternatives vient d'être lancée. L'espoir est mince, mais...

Situation en Belgique

Ces dix dernières années, de grandes entreprises industrielles ont fermé leurs portes, Caterpillar Gosselies, Ford Genk, Opel Anvers, Van Hool entraînant la perte de milliers d'emplois directs et souvent encore plus d'emplois indirects (sous-traitants). Derrière chacune de ces fermetures, ce sont des drames sociaux. Il y a souvent des familles entières qui perdent leur emploi, des ménages pour qui c'est l'unique source de revenus ou encore des travailleurs qui ont travaillé pendant des dizaines d'années pour le même employeur, y ont parfois sacrifié leur santé et qui peineront à trouver un autre emploi. Alors que dans le même temps, le système de RCC prévu pour ces travailleurs plus âgés qui sont licenciés est de plus en plus remis en question.

Industrie stop ou encore ?

La disparition de l'Industrie entraînerait la disparition d'une part significative du Produit Intérieur Brut (PIB). Or, l'équilibre de notre balance commerciale est assuré grâce aux exportations industrielles. Cet équilibre assure notre bonne santé économique globale.

De plus, avoir une Industrie forte nous permettra de réduire notre dépendance vis-à-vis des importations de certains produits stratégiques (énergie, matières premières...), ce qui renforcera notre position lors de crises internationales. La crise du Covid nous a montré à quel point nous sommes dépendants (augmentation vertigineuse du gaz et de l'électricité, manque de matières de base pour la confection des médicaments...).

Les secteurs industriels, tels que la Chimie, la Pharmacie, l'Aéronautique (productions à haute valeur ajoutée) et la production de biens de consommation sont des moteurs économiques. Ils emploient des centaines de milliers de travailleurs ce qui participe à la stabilité sociale.

Comment y arriver ?

La compétitivité est devenue le maître mot. La production doit se faire au moindre coût et le profit maximum est la règle. Inutile de croire que la Belgique peut rivaliser au niveau des salaires avec le monde entier.

Nous devons miser sur l'innovation technologique. La recherche et le développement doivent être stimulés, en particulier dans des domaines tels que la pharmacie, la biotechnologie et l'aérospatial.

L'aide publique doit être mieux utilisée (pas de saupoudrage et avec exigence de résultats).

Le niveau de formation élevé est un atout essentiel qu'il faut préserver, voire améliorer. Cependant de moins en moins de jeunes s'engagent dans des filières techniques ou scientifiques. Il faut remédier à ce problème, car c'est la seule manière de garantir notre compétitivité et c'est en grande partie le rôle de l'Etat. De leur côté les entreprises doivent accepter d'assurer la formation continuée de leur personnel.

Pour une transition juste

L'Industrie belge joue déjà un rôle important dans la transition vers une économie plus verte, en développant des technologies durables et en réduisant l'empreinte carbone de la production. Elle doit amplifier ce rôle qui nous permettra à terme d'exporter cette technologie. Cette transition ne peut pas se faire au détriment des travailleurs.

L'Europe doit agir en tant que bloc et ne pas se faire de la concurrence interne entre pays. Le marché européen est aujourd'hui encore le plus important, donc intéressant. La mondialisation a entraîné la libre circulation des biens et l'Europe cette libre circulation contrairement aux USA qui taxent parfois fortement les produits importés qui risquent de faire de l'ombre à leur industrie et à la Chine qui rend compliqué l'accès à son marché.

L'Europe doit se protéger en taxant tous les produits importés qui ne répondent pas aux normes européennes.

Jean-Marc Lepied

Avec NewB et vdk, la CNE veut changer la finance !

Créée en 2011, la coopérative financière NewB peut toujours compter sur le soutien de la CNE. Et ce, même si le projet bancaire a quelque peu évolué au fil des derniers mois...

« Non, NewB n'est pas mort ! » À la tête de l'ambitieuse coopérative financière, Vincent Biauce l'affirme : « Le projet d'une banque plus éthique, durable et transparente est bien vivant. Et nos membres - soit 116.000 coopérateurs particuliers, 2.000 (très) petites entreprises et 350 organisations sociétales dont la CNE - peuvent en témoigner quotidiennement. »

Loin d'être « finie » comme l'ont laissé sous-entendre certains médias, la coopérative financière est ainsi parvenue à franchir les obstacles administratifs et financiers qui se sont dressés devant elle en 2022. « Notre organisation a dû évoluer au fil des années », résume le CEO de NewB. « Nous avons rendu notre licence bancaire avant de conclure un partenariat exclusif en Belgique francophone avec vdk banque, qui est une institution (créée à Gand entre les deux guerres par des syndicalistes, NDLR) à la fois solide et sérieuse », qui offre tous les services bancaires traditionnels à ses clients et qui se trouve tout en haut du classement des banques éthiques en Belgique.

« Le changement de la licence bancaire a peut-être suscité des craintes chez certains coopérateurs mais, grâce à vdk, nous prouvons chaque jour que l'on peut nous faire confiance », rassure Vincent Biauce. « De même que nous proposons des assurances classiques, nous sommes également en mesure de fournir des comptes à vue, des comptes d'épargne ou encore des emprunts. La seule chose qui nous différencie des autres institutions bancaires, c'est notre volonté d'investir uniquement dans des projets plus respectueux de la planète et des droits humains. »

« Investir dans l'économie locale »

Faisant de la transparence une de ses priorités, NewB souhaite ainsi continuer d'incarner le changement dans le secteur financier belge. « L'argent des citoyens qui nous font confiance sert à financer des projets durables qui répondent aux valeurs de notre coopérative. Cela va de la construction d'un habitat groupé au financement d'une éolienne, par exemple », souligne Vincent Biauce. « Dans tous les cas, il s'agit d'investir dans l'économie locale tout en y apportant une réelle plus-value sociétale et/ou écologique. Chez NewB, l'argent des clients fait donc réellement bouger les lignes. » Ce qui ravit la CNE, convaincue qu'il est nécessaire de faire évoluer toutes les banques et de compter sur une banque qui défend les intérêts des travailleurs et travailleuses tout en protégeant notre cadre de vie.

Parce que NewB investit « dans ce qui compte vraiment » et parce qu'il est néces-

saire de proposer un modèle bancaire plus éthique, où la spéculation ne provoque pas de catastrophes sociales et économiques comme en 2008, la Centrale nationale des employés continuera donc de soutenir la coopérative financière dans ses projets et invite ses affiliés à en faire de même.

Alan Marchal



Membre de la CNE ? Bienvenue chez NewB

Envie de rejoindre NewB ? Rien de plus simple avec le « bankswitching » qui permet désormais de transférer facilement des fonds d'une banque à l'autre. « Tout l'administratif est géré par les deux banques : le client n'a donc rien à faire ou presque. »

Mieux, vdk banque s'engage même à offrir la gratuité des frais pendant un an à tous les affiliés de la CNE qui ouvrent un compte (avec carte bancaire) chez nous. Soit un avantage de 42 euros (3,50€/mois) au total.

Plus d'informations : 02 308 28 70 / info@newb.coop



Frais de transport privé

DSV Logistics : les intérimaires remboursés comme les CDI

// Déléguée syndicale CNE depuis 2008, Franca Camurato Carfagno, salariée de DSV Logistics (Feluy) depuis 2002, a récemment décroché une victoire symbolique pour les intérimaires de son entreprise. Interview.

// Franca, vous avez décroché une victoire syndicale symbolique en juillet. Mais de quoi s'agit-il exactement ?

À l'automne dernier, le secteur du Transport et de la Logistique a conclu un accord sectoriel (2023-2024) intéressant comprenant notamment une indexation de plus de 12% sur les frais de transport privé. En janvier, en vérifiant que l'accord était bien appliqué, j'ai appris que mes collègues et moi-même n'étions finalement pas soumis au tarif sectoriel, mais bien au tarif SNCB, qui était largement plus avantageux pour les travailleurs. C'était évidemment une très bonne nouvelle, mais, malheureusement, cette règle ne s'appliquait qu'au personnel en CDI et pas aux intérimaires qui représentent pourtant plus de 20% des travailleurs de l'entreprise. Face à cette injustice, nous avons donc décidé d'agir et nous avons exigé de la direction qu'elle corrige le tir sur les trois dernières années. Ce qu'elle a accepté au bout de six mois de négociations.

// Les négociations ont-elles été faciles ?

Disons que le rapport de force avec la direction a été facilité par le soutien que mes collègues ouvriers, également concernés, ont apporté : l'action collective met toujours du poids dans la balance. Mais les arguments légaux que nous avons présentés à la direction étaient tellement inattaquables qu'il lui était impossible de ne pas répondre favorablement à notre requête.

// Aujourd'hui, tout est donc rentré dans l'ordre ?



Oui. La direction a remboursé tous les intérimaires actifs, mais aussi celles et ceux qui, depuis 2021, sont passés par la case « intérim » avant de décrocher un CDI dans la boîte. Au total, ça concerne quand même près de 90 travailleurs pour un montant global de plusieurs milliers d'euros.

// Comment le personnel a-t-il accueilli cette victoire ?

Bien que les intérimaires auraient préféré obtenir un contrat - ce que nous négocions sans relâche -, la plupart d'entre eux nous ont fait part de leur reconnaissance après notre action. Mais plus encore, ce qu'ils ont surtout apprécié, c'est de voir que des représentants syndicaux s'inquiétaient de leur sort.

// Et les salariés ?

Globalement, le personnel en CDI a bien accueilli la nouvelle, car il comprend que les intérimaires jouent un rôle important dans l'entreprise, notamment lorsque les salariés eux-mêmes sont en congé. Ils savent également que leur délégation ne laisse pas faire la direction quand celle-ci crée une injustice envers tout type de travailleur.

// Votre combat prouve qu'il n'y a pas de sous-catégorie dans le monde du travail...

Exactement ! Considérer les intérimaires comme faisant partie d'un autre groupe de travailleurs, c'est faire le jeu de la direction qui n'attend qu'une chose : diviser pour mieux régner. En tant que déléguée syndicale, je garde toujours à l'esprit ce principe fondamental « À travail égal, salaire égal ».

// Que reprenez-vous de ce combat syndical ?

Que d'assister aux comités sectoriels est essentiel pour récolter l'information qui nous servira à agir ensuite sur le terrain. Que les outils en ligne du SPF Economie ou du SPF Emploi sont facilement accessibles et peuvent être très utiles lorsqu'il s'agit de lever certains doutes sur la solidité de notre argumentaire légal. Et qu'il faut toujours se battre pour l'ensemble du personnel, y compris - et surtout - celles et ceux dont les contrats sont plus précaires.

Propos recueillis par Alan Marchal

Prime de rentrée, indexation et affiliation pour les jeunes

Dans cette rubrique, nous allons vous présenter les différents éléments qui peuvent protéger votre pouvoir d'achat. L'indexation demeure un élément incontournable, tout comme les allocations familiales pour les parents ou encore différents tuyaux pour les jeunes qui vont débiter leur carrière.

Prime de rentrée pour les enfants

En plus des allocations familiales classiques, à chaque rentrée scolaire, les parents ont également droit à un supplément d'âge annuel ou à une prime de rentrée (qui varie en fonction de l'âge). Les règles sont complexes et varient en fonction de chaque situation (revenu du ménage, handicap d'un enfant...). Vous trouverez le montant exact auquel vous avez droit via les simulateurs de calculs sur les sites suivants :

<https://famiris.brussels/fr/contact/>
<https://www.famiwal.be/contact>



ou en contactant les numéros suivants
Famiris 0800 35 950
Famiwal au 0800 13 008

S'affilier à la CSC pour les étudiants et travailleurs de âgés de moins de 25 ans

La CNE propose une affiliation gratuite pour les étudiants âgés de moins de 25 ans. Ils peuvent participer gratuitement aux actions des jeunes CSC et ils bénéficient également des mêmes droits que les autres affiliés, comme une protection juridique en cas de litige avec un employeur. Pour les jeunes de moins de 25 ans qui débiter leur carrière, la cotisation est réduite à 11€ (<https://www.jeunes-csc.be/rejoindre-les-jeunes-csc>). Il est également primordial de rappeler qu'il faut s'inscrire au Forem pour les jeunes qui terminent leurs études et se lancent sur le marché de l'emploi (même s'ils ont un emploi) pour que débute leur stage d'insertion. A chaque fin de contrat sauf exception, les autres travailleurs doivent s'y inscrire dans les 8 jours. Tout comme, il est important de vérifier les démarches à réaliser auprès du service chômage de votre région en cas d'emploi à temps partiel.



Indexation

L'indexation assure que les salaires et des allocations (pension, maladie, chômage, etc.) suivent la hausse des prix. Ce principe vise à protéger chaque travailleur et a fait ses preuves, notamment durant la crise de l'énergie. Toutefois, il est souvent remis en cause par les patrons et leurs représentants dans les Gouvernements.

Continuons de lutter pour le maintien et l'amélioration de ce acquis social. Sans syndicats, pas d'indexation !

Tous les secteurs représentés par la CNE dans lesquels un système d'indexation existe ont connu au moins une indexation depuis le 1er janvier 2024. Vous trouvez les informations détaillées sur votre secteur sur notre page <https://www.lacsc.be/cne/indexation> ou scannez ce QR code :



Voici les secteurs qui ont une indexation en septembre 2024. N'hésitez pas à vérifier sur votre fiche de paie du mois correspondant si les indexations de votre commission paritaire ont bien été appliquées :

- CP 202 Commerce alimentaire**
+1% au 1er septembre 2024
- CP 216 Notaires**
+1,21% au 1er septembre 2024
- CP 310 Banques**
+0,60% au 1er septembre 2024

Le Droit de l'Employé est une publication de la Centrale Nationale des Employés.

Éditeur responsable : Felipe Van Keirsbilck • 52 avenue Robert Schuman • 1401 Nivelles (Baulers) • 067 88 91 91 • Publié par Visie in Beweging VZW

Ont participé à ce numéro

Florence Boisart - Bénédicte Canivez - Vincianne Convens - Pierre Gaziorek - Etienne Lebeau - Jean-Marc Lepied - Alan Marchal - François Mary - Stéphanie Paermentier - Sébastien Robeet - Felipe Van Keirsbilck - Clarisse Van Tichelen

Dessin : VAL, Derge Dehaes

Graphisme et mise en page : Linda Léonard



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

Centrale Nationale des Employés

@CNEGNC

CNE(CSC)

mAudits !

« *La guerre ! ... C'est une chose trop sérieuse pour la confier à des militaires !* »

Cette remarque célèbre n'était pas une plaisanterie. Dans une France ravagée et découragée, fin 1917, Clémenceau avait vu juste : laisser les militaires décider du devenir de la guerre conduirait tout le monde à une catastrophe sans fin.

Audi à Forest nous démontre, une fois de plus hélas, ce que chacun sait (même s'il n'y a plus grand monde pour oser le dire) : l'économie, les entreprises sont des affaires beaucoup trop sérieuses pour les confier à des capitalistes.

Il y a 20 ans, VW employait à Forest 5.000 personnes. En 2006, la direction de la multinationale décide de quitter Forest... puis propose d'assembler des Audi en échange de 20% de baisse des salaires (flexibilité, horaires allongés...) et d'aides publiques massives. Le chantage fonctionne. L'emploi est divisé par deux, les travailleurs subissent de lourds sacrifices et les pouvoirs publics offriront (avec notre argent) un million d'heures de formation à la multinationale pour passer en 2018 à la production de véhicules électriques.

La décision de fermer vient bouleverser la vie de milliers de familles, et met à la poubelle ces immenses efforts. Qui est responsable de ce gâchis ? L'explication principale des dirigeants de VW et Audi c'est : « **le SUV Q8 ne se vend pas** » ... ! Payés mille fois plus que leurs ouvriers, et supposés être de grands génies de l'économie, ces dirigeants semblent surpris que la population en Europe ne se précipite pas pour acheter à 100.000€ des voitures de 2 tonnes et demie...

Qui croit encore que l'objectif d'une usine d'automobiles est de fabriquer des voitures qui correspondent à nos besoins réels de déplacements ? Dans un monde d'énergie rare et chère, aux routes toujours plus embouteillées, face aux ravages des accidents de la route, il fallait sans doute des voi-

tures petites et légères, simples et sûres, faciles à partager et à réparer. Mais voilà : permettre aux gens de (bien) se déplacer est le dernier souci de ces patrons, qui sont là seulement pour accumuler le plus vite possible les milliards pour leurs actionnaires. Notre **mobilité**, ils s'en foutent. Nos **emplois** aussi. Et notre **santé** ? Rappelez-vous 2015, le « *dieselgate* » : ce sont les dirigeants de ce même groupe VW qui ont fait installer sur plus de 11 millions de voitures diesel le logiciel destiné à tromper les tests anti-pollution. Cette seule pollution supplémentaire a causé des milliers de décès prématurés.

Pour un groupe dirigé - comme les autres multinationales, en gros - par des menteurs cyniques, VW se porte bien : 18 milliards d'euros de bénéfice net en 2023. Cette somme astronomique correspond à près de **30.000€ par salarié de VW-Audi dans le monde**. Soit une hausse en vrai salaire de 2.500€ bruts par mois... Ce serait quand même autre chose que les soi-disant « 500€ » des menteurs de l'Arizona... Ces 18 milliards, les travailleurs les ont produits, mais jamais reçus. Les clients les ont déboursés, croyant payer pour une voiture, mais engraisant du même coup les familles actionnaires majoritaires...

Après Caterpillar, Delhaize, et cent autres exemples, Audi vient nous rappeler que dans un monde décent, où vous et moi (et les employés et sous-traitants d'Audi) serions considérés comme des êtres humains dignes de respect, et pas comme de la chair à profit, les milliardaires ne pourraient pas continuer à disposer de nos vies et de notre temps, de notre santé et de nos métiers... Ni continuer à faire comme si les entreprises leur appartenaient. Ils possèdent les **actions**, soit : mais les **entreprises** appartiennent à celles et ceux qui y travaillent, aux travailleurs organisés.

Les entreprises sont décidément une affaire trop sérieuse pour que nous les laissions à ces (maudits) milliardaires.

*Felipe Van Keirsbilck,
secrétaire général*